

Un constat

Le **vieillissement** d'une partie de plus en plus importante de la population est une **donnée connue** et souvent analysée. Elle est en général abordée sous le seul angle de l'économie, celui du **coût des retraites** et de la **dépendance** pour les budgets sociaux de la nation. Mais c'est aussi une **donnée urbaine**.

Le vieillissement **ne touche pas de manière homogène les territoires**. Ainsi dans son étude « les personnes âgées et la ville – rapport final mai 2007 » le CRESGE précise que « la zone d'étude de **St-Omer** enregistrera des **taux de croissance moyens** pour les plus de 60 ans **largement supérieurs** à la moyenne régionale ».

Pour **préparer l'avenir** de ce territoire, les bénévoles du CEAS envisagent d'**engager un projet** dès maintenant pour créer une **dynamique commune** sur ces questions dans le pays de St-Omer.

Un enjeu : L'habitat



La question du **maintien à domicile** doit être au centre de la réflexion sur le vieillissement. Pour cela, il apparaît indispensable de **poser la question de l'habitat** et de **l'adaptation** de celui-ci, en prévision des problématiques **futures** que rencontreront les personnes vieillissantes.

Des **solutions existent**, et comme le rappellent nombre de médecins celles-ci sont parfois très **simples** à mettre en œuvre. Débarrasser une habitation des obstacles pouvant entraîner une chute, modifier une salle de bain inadaptée ou l'installer en rez-de-chaussée...

Adapter l'habitat est un objectif sur lequel nous devons travailler en tenant compte de différents facteurs :

- Facteur **psychologique** comme la résistance des plus de 60 ans à modifier leur cadre de vie
- Facteur **technologique**, lié à l'évolution des normes comme la sobriété énergétique, des matériaux, des exigences de confort actuel.
- Facteur **financier** : difficultés des petits propriétaires pour assumer ces transformations sans soutien financier.
- Facteur **socio-économique**, c'est-à-dire la compétence des entreprises locales pour réaliser ces travaux.

Favoriser les **nouvelles conceptions** de logement telles que le **béguinage** pour faciliter la location de logements aux couples ou à des personnes isolées.

Sensibiliser et passer à l'action

	EN 1990		EN 1999		ECART 1999/1990	
	0 À 19 ANS	60 ANS ET +	0 À 19 ANS	60 ANS ET +	0 À 19 ANS	60 ANS ET +
SCoT de Saint-Omer	32,1 %	16,3 %	28,4 %	18,2 %	- 3,7 %	+ 1,9 %
Pas-de-Calais	30,6 %	18,5 %	27,8 %	19,9 %	- 2,8 %	+ 1,4 %
Nord-Pas-de-Calais	30,7 %	17,5 %	28 %	18,8 %	- 02,7 %	+ 1,3 %

Source : INSEE/RGP

Le CEAS se propose de mener des **actions de prévention** et de **sensibilisation**, auprès des élus, des administrations, des bailleurs sociaux, des associations intervenants sur ce champ, mais aussi auprès du **grand public** (notamment des plus de 60 ans). Mais il souhaite aussi **engager un projet** sur le maintien à domicile des personnes âgées. Pour cela un **inventaire de la réhabilitation** des logements et les **spécificités du territoire** s'impose. Dans ce but un dossier sera constitué avec la participation de la **commission personnes âgées** de la **Communauté Urbaine** de St-Omer dont le CEAS est membre.

Ce premier travail débouchera sur une **conférence** auprès du **grand public** pour **présenter les données démographiques** et ainsi provoquer une prise de conscience.

L'objectif est simple, il s'agit de créer une dynamique commune avec les participants

Le second objectif devrait déboucher sur des actions concrètes au travers de ce travail d'analyse et de sensibilisation, mais aussi des contacts avec **différents partenaires intéressés** à la question du vieillissement, nous attendons la **constitution de groupes élargis de bénévoles**. De tels groupes pourraient envisager des projets plus importants comme le développement de solutions de réhabilitation en partenariat avec des **artisans du territoire** et différents **financeurs**.



Pour cela un repérage minutieux s'impose. La CASO présente une zone urbaine autour de St-Omer et une zone rurale moins bien desservie : une **typologie** des logements mettra en évidence les besoins de réhabilitation propres à chaque zone et chaque type de logement. Ce travail permettrait d'explorer d'autres thématiques comme celle de la **solitude**, celle de l'accès aux **droits sociaux**, le **logement insalubre** dans l'agglomération.